

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
Arrondissement de Saint-Brieuc  
Commune de Jugon-les-Lacs

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

### **Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

### **Etaient absents représentés :**

Néant

### **Procurations :**

Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU  
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO  
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN  
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

|               |                                                                  |                                    |
|---------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| CM 21.05.2026 | Devis de modification de l'îlot du parc d'activités des 4 routes | <b>Délibération<br/>n°2026-098</b> |
|---------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|

**Rapporteur :** Guy HEURTAULT

Monsieur l'adjoint au Maire en charge des travaux précise qu'une reprise des travaux de voirie réalisés dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités des 4 routes est nécessaire. La reprise à l'identique, avec consolidation de l'existant, s'élève à 3 048.00 € HT soit 3 657.60 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la commission travaux du 11 mai 2026,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)**

**Décide,**

- **De valider le devis d'Eurovia d'un montant de 3 048.00 € HT soit 3 657.60 € TTC**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire  
  
Gwenaëlle AOUTIN